LE SITE SOLANCIE.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 14/11/2025. Le site propose comme une multitude d'autres des opérations de trading. Il n'est évidemment pas sur la liste blanche de l'AMF. Il ne peut donc, en théorie, proposer le moindre produit aux épargnants français. Nos recherches ont permis d'établir qu'il s'agit d'un site frauduleux. Ce secteur d'activité du supermarché de l'arnaque a connu un développement considérable !

Le site internet

Il a été créé le 19/02/20025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/solancie.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 70 61 37 38
Le numéro 01 70 61 39 30
Le numéro 01 70 61 39 37

L'un des numéros est utilisé par un autre site frauduleux du réseau "cintra" Ils s'inscrivent dans une série intéressante :

solancie.com	01 70 61 39 30
credoya.com	01 70 61 39 36
solancie.com	01 70 61 39 37
kempia.com	01 70 61 39 37
quantumwins.com	01 70 61 39 41
kempia.com	01 70 61 39 42

Le numéro 01 79 97 64 40
Le numéro 03 54 76 51 12
Le numéro 03 54 76 51 19
Le numéro 04 86 87 79 11
Le numéro 04 86 97 79 15
Le numéro 44 20 38 93 54 08
Le numéro 44 20 39 96 51 44

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Nicolas BEAUVAIS
- M. Lucas DAMLER
- M. Bruno MANIN
- M. Laurent RICHARD
- M. Christian VALETTE

Les alertes

Plusieurs alertes ont été publiées :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/874923

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/869278

Les règlements

Le site utilise :

Un compte irlandais ayant l'IBAN IE13 MODR 9903 5512 3819 34
La plate forme crypto.com

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading. Nous publions une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/forum/view/6267

L'accès à la partie privée du site s'effectue avec le nom de domaine aeratiqos.com

Il a été créé le 24/02/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/aeratiqos.com

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 14/11/2025.

https://adcfrance.fr/epargne/le-site-webtrader-aeratiqos-com/

Il est utilisé le nom de domaine solancie-mail.com pour l'envoi des mails.

Les informations juridiques

Le site solancie.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 14/11/2025.

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Les contrats de solancie.com comportent un point intéressant. Ils commencent par la formule suivante :

"Solancie, exploitant une plateforme de trading en ligne accessible via l'adresse https://www.Solancie.com/, dûment constituée conformément à la législation de son pays de domiciliation, enregistré auprès de l'Integrated Companies Registry Information System sous le numéro DC583362"

Aucune information n'est donnée sur le nom de la société. Par contre l'organisme cité est le registre de commerce de Hong Kong ! Puis il est mis une adresse anglaise pour rassurer !

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informatio

ns-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous

arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.